



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements de transfusion sanguine

Question écrite n° 41692

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les conséquences pour la région Midi-Pyrénées d'un transfert de l'activité du centre de transfusion sanguine de Toulouse, à Montpellier. Il lui demande, compte tenu des conséquences générées par le schéma de réorganisation transfusionnelle nationale, de lui préciser si les conditions de garantie de thérapie transfusionnelle de proximité, de réactivité immédiate et surtout de sécurité pourront être maintenues sur le site toulousain.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lemasle](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41692

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 988